



L'AN DEUX MIL SEIZE le lundi 28 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 22 novembre 2016 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres → ♦ en exercice : 19 ♦ présents : 17 ♦ votants : 19

PRÉSENTS : J-P LAFITTE – J. PASQUIER - S. CADO - G. LE VALLEGANT – G. BESNARD – M. MENTEC — F. MADIGOU – D. LORAND - E. BOULIC - A. KERBIQUET - DRAULT/LEGOFF R - C LE NAOUR - S. OLLIVIER - M. MOUILLE- C. PEREZ – M. PADÉ

ABSENTS excusés : Marie-Claire HELOU donne pouvoir à Juliette PASQUIER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul LAFITTE, Maire.
Mme Rachèle DRAULT LE GOFF a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance de 6 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité par 17 voix pour et 2 Abstentions (A. KERBIQUET et C LE NAOUR, non présents au précédent CM)

AUTORISATION d'inscrire deux points supplémentaires a été donnée (par 19 voix pour)

La poste : maintien des horaires

Aménagement du bourg : état de l'avancement du projet

Ces 2 questions se sont avérées des points à voir, car sans vote du conseil municipal, elles sont donc inscrites en questions diverses.

SALLE MULTIFONCTION

Le conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR):

DECIDE le maintien pour l'année 2017 des TARIFS 2016 de location de la SMF

TARIFS	ASSOCIATIONS LOCALES				QUERRIEN		Extérieurs
	Manifestations non lucratives (sans encaissement de recettes) Expo - Assemblée générale – arbre de Noël ...		Manifestations lucratives (= encaissement de recettes) Repas - bal - fest-noz – loto –goûters Les 3 premières manifestations de l'année sont gratuites		Commerçants & particuliers Buffet – repas – mariage		Commerçants & particuliers
Au 1/01/2016	½ journée *	Journée ou Soirée	½ journée *	Journée ou Soirée	½ journée *	Journée ou Soirée	Journée ou Soirée
Hall + bar + petite salle de réunion	0 caution 100 €	0 caution 100 €	/	/	70 € Caution 100 €	100 € Caution 100 €	70 € ou 100 € Caution 100 €

Grande salle Avec hall + bar	0 caution 200 €	0 caution 200 €	150€ caution 200 €	200 € caution 200 €	200 € caution 200 €	250 € caution 200 €	300 € caution 300 €
Hall + bar+ Grande salle + Restaurant scolaire	0 caution 400 €	0 caution 400 €	300 € caution 400 €	300 € caution 400 €	250 € caution 400 €	300 € caution 400 €	450 € caution 700 €
Hall + bar+ Restaurant scolaire	0 caution 200 €	0 caution 200 €	100 € caution 200 €	150 € caution 200 €	150 € caution 200 €	200 € caution 200 €	250 € caution 200 €
Option CUISINE Avec ou sans vaisselle	0 Cautions 300 €	0 Cautions 300 €	100 € Cautions 300 €	100 € Cautions 300 €	100 € Cautions 300 €	100 € Cautions 300 €	100 € Cautions 300 €
SONO	Cautions 100 €	Cautions 100 €	Cautions 100 €	Cautions 100 €	Cautions 100 €	Cautions 100 €	Cautions 700 €

* ½ journée : jusqu'à 6 heures d'occupation maximum, au delà tarif journée

A la signature du contrat, fournir impérativement :

→ 3 chèques : caution, acompte de 30 % (encaissé à la réservation) + solde (70 % encaissé après la manifestation)

Pour une réunion : chèque caution de 100 €

**Certifié exécutoire
Par transmission en
Préfecture le :**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme.

En Mairie, le 8 décembre 2016
Jean Paul LAFITTE, Maire